

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

Objet | Soins vétérinaires pour la brigade cynophile - Convention avec la Clinique Alliance

La ville dispose d'une brigade composée de trois équipes cynophiles au sein de son service de la Police Municipale. Ces 3 binômes exercent les missions de sécurisation des équipages et de la population au quotidien lors d'interventions réalisées sur la voie publique. Cet accompagnement garantit la bonne application des mesures de Police au sein du territoire.

Les auxiliaires canins de Police réalisant leurs missions 7 jours/7 et étant particulièrement exposés à d'éventuelles blessures, une prise en charge rapide vétérinaire doit être envisagée 7 J/7 et 24H/24 afin de répondre à tout besoin.

Le cabinet vétérinaire Alliance situé Boulevard Godard à Bordeaux répond aux conditions souhaitées. Les auxiliaires canins sont mis à disposition de la ville par leurs Maîtres qui assurent la prise en charge des besoins de l'animal. En contrepartie, la ville prend à sa charge les soins vétérinaires inhérents aux obligations sanitaires de l'animal ainsi que les frais provoqués par des blessures durant les heures de service.

Sont pris en charge notamment :

- le rappel annuel des vaccinations y compris celui de la rage et toutes sortes de lutte contre la toux du chenil obligatoires pour l'auxiliaire canin ;
- les interventions chirurgicales, les soins vétérinaires faisant suite à tout incident dont l'animal serait victime dans l'exercice de ses fonctions ;
- les soins antiparasitaires et vermifuges ;
- de toute situation impliquant l'auxiliaire canin dans le cadre de morsure, tel que prévue dans les dispositions du Code Rural.

Concernant la tarification, les actes pratiqués nécessitent un forfait. Celui-ci est communiqué à la collectivité qui s'engage à produire une validation de la prestation dans les plus brefs délais. La prestation nécessaire est détaillée et chiffrée au préalable par le prestataire vétérinaire.

En cas de blessure de l'auxiliaire canin, une prise en charge prioritaire est réalisée y compris en dehors des rendez-vous de consultation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021 DELIBERATION N° 2021-133

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cabinet Alliance, jointe à la présente, pour les prestations ci-dessus évoquées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021